

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	2025-GDMA-02
Date de mise en ligne :	Le mardi 07 octobre 2025 à 17:10:01
Date de clôture :	Le vendredi 14 novembre 2025 à 12:00:00
Titre :	Restructuration et optimisation de la déchetterie intercommunale de Bayon
Descriptif :	La présente consultation a pour objet les travaux de restructuration et d'optimisation de la déchetterie intercommunale de Bayon Lieu d'exécution : Commune de BAYON (54)

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[20/10/2025 à 08:11:09] Bonjour,

Pouvez-vous nous transmettre le DPGF du lot 02 au format Excel.

En vous remerciant.

Cordialement

[20/10/2025 16:42:01] Bonjour,

Ci-joint le CDPGF du lot 2 au format Excel.

Restant à votre disposition.

Cordialement,

Questions / Réponses

[13/10/2025 à 12:02:12] Bonjour.

Pour le lot 3:

- Souhaitez vous que les murs de façades intérieures soient MO ou pouvez-vous répondre avec un produit M1 avec un R équivalent de $5.11 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$?

Merci d'avance.

Cordialement

[15/10/2025 11:00:38] Bonjour,

Ci-dessous notre réponse à la question posée :

Le CCTP décrit un mode constructif avec une double peau de panneaux sandwich avec un panneau extérieur avec une résistance thermique $R = 3,55 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, classement feu M1 et un panneau intérieur avec $R = 1,56 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, classement feu M0

La résistance thermique totale de la paroi est donc bien de $R = 5,11 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$.

Si votre mode constructif diffère, il devra au minimum présenter une résistance thermique équivalente afin de rester conforme à l'étude thermique.

Concernant le classement feu, le M0 n'est pas obligatoire dans ce cas précis, car le local gardien n'est pas soumis à l'ICPE (seuls les locaux de stockage le sont).

Cordialement,

[10/10/2025 à 16:23:47] Bonjour.

Concernant le lot 3 :

Devons prévoir aussi un plan de travail dans le bureau gardien (faisant office de bureau ?) en plus de celui de la salle de détente ? Et si oui, pouvez-vous nous fournir les dimensions souhaitées ?

Merci d'avance.

Cordialement

[15/10/2025 11:03:34] Bonjour,

Le plan de travail n'est pas à prévoir pour le bureau gardien. La collectivité possède déjà un bureau (mobilier).

Cordialement,

Questions / Réponses

[09/10/2025 à 17:09:31] Bonjour.

Concernant le lot 3 : bâtiment modulaire.

1) Devons-nous prévoir le raccordement du local gardien au réseau courant faible existant (fourreaux 60 et 45mm) ?
Et devons-nous prévoir une baie de brassage avec recettage ?

Pour les caméras à raccorder, devons-nous prévoir le prolongement du réseau existant ou est-ce à la charge d'un autre lot (le raccordement étant à notre charge) ?

2) Sur votre plan, les sanitaires ne sont pas conformes concernant le dégagement au niveau des portes. Devons-nous répondre sur votre plan ou pouvons-nous modifier afin de respecter les accès PMR ?

3) Avez-vous un visuel des portes de placard demandées ?

4) Concernant les panneaux de façades vous demandez un $R = 5.11 \text{ W/m}^2.K$. Le panneau sandwich mousse polyuréthane de 80mm a un $R = 3.55 \text{ W/m}^2.K$. Lequel devons-nous respecter ?

5) Avez-vous un planning à nous fournir ?

6) Vous demandez un mur PVC en option dans le CCTP page 16. Or celui-ci n'apparaît pas dans la DPGF. Devons-nous le prévoir en option ou de base ?

Merci d'avance.

Cordialement.

Questions / Réponses

[15/10/2025 10:59:12] Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous les réponses aux questions formulées par une entreprise concernant le Lot 3 du marché :

1. Réseaux et raccordements:

Tous les réseaux sur la parcelle sont réalisés par le Lot 1 – VRD.

Les arrivées/évacuations en vide sanitaire (jusqu' à 1 mètre en dehors des fondations) sont à la charge du Lot 2, dans le cadre de la réalisation des fondations.

Le Lot 3 Préfabriqué devra assurer le branchement à ces réseaux, en vide sanitaire, lors des opérations de grutage.

Tout équipement ou installation située à l'intérieur du local préfabriqué relève du Lot 3, afin d'éviter au maximum intervention des autres corps d'état sur l'enveloppe ou à l'intérieur du bâtiment.

Prévoir donc la baie de brassage

2. Conformité aux normes:

Si un élément des plans vous semble non conforme aux normes en vigueur (PMR ou autres), il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conformité réglementaire.

3. Portes de placard

Il n'existe pas de visuel spécifique concernant les portes de placard.

Conformément aux plans, le placard devra être équipé de deux vantaux coulissants et être, au minimum, équivalent au modèle prescrit dans le CCTP.

4. Performance thermique des parois

La résistance thermique globale indiquée ($R = 5,11 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$) correspond à une paroi double peau constituée d'un panneau intérieur avec $R = 1,56 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et d'un panneau extérieur avec $R = 3,55 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$.

Si votre mode constructif diffère de celui représenté sur les plans, il devra néanmoins respecter les exigences de la RE2020.

L'aspect extérieur, en panneaux lisses sans poteaux apparents, devra impérativement être conservé.

5. Planning

Le planning sera établi à la suite de la réunion de démarrage pendant la période de préparation du lot VRD.

6. Revêtement PVC mural

Ce poste a été oublié dans le CDPGF

Il doit être conservé en option sauf si votre procédé constructif nécessite ce revêtement pour assurer l'étanchéité de la douche.

Le système représenté (panneaux sandwich intérieurs) assure déjà cette étanchéité. Dans ce cas, le PVC mural est considéré comme une finition décorative et non une exigence technique.

Cordialement,

[09/10/2025 à 08:49:09] Bonjour,

Serait-il possible d'avoir les plans en format DWG svp ?

Bien cordialement,

Questions / Réponses

[10/10/2025 14:08:56] Bonjour,
Le plan en format DWG a été ajouté.
Restant à votre disposition.